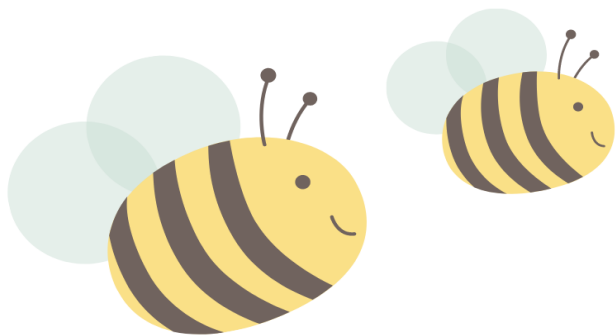




Micro-crèche

La petite ruche de Montlhéry

Bee happy !

LE PROJET D'ETABLISSEMENT

« Se substituer à l'enfant dans l'accomplissement de ses actions formatrices, avec louable intention de l'aider, n'est pas ce dont il a besoin. Cette substitution, au lieu d'être une aide est au contraire une entrave au développement de l'enfant. On doit lui permettre d'agir librement, de sa propre initiative, dans un environnement qui a été prévu pour répondre à ses besoins. »

Citation de Maria MONTESSORI

I. Introduction

II. Projet d'accueil

1. Prestations d'accueil proposées
2. Période de familiarisation
3. Journée type
4. Type de structure et capacité d'accueil
5. Aménagement intérieur
6. Sorties à l'extérieur
7. Compétences professionnelles mobilisées
8. Analyse des pratiques
9. Formation du personnel

III. Projet éducatif

1. L'accueil
2. Le soin
3. L'alimentation
4. Le sommeil
5. Le développement
6. L'autonomie
7. Le bien-être
8. L'éveil artistique et culturel
9. L'égalité entre les filles et les garçons
10. Soutien à la parentalité

IV. Projet social et environnemental

1. Intégration dans l'environnement social
2. Places des familles et participation à la vie de l'établissement
3. Accueil des enfants de familles engagées dans un parcours d'insertion sociale ou professionnelle
4. Accueil d'enfants présentant un handicap ou une maladie chronique
5. Organismes extérieurs
6. Démarche de développement durable

V. Projet d'évaluation de la qualité d'accueil

VI. Annexes

Charte d'accueil du jeune enfant

I. Introduction

Le projet d'établissement de la micro-crèche, s'inscrit dans une politique globale de prévention et de protection du jeune enfant. Il vise à favoriser le développement psychomoteur et l'épanouissement affectif et intellectuel de celui-ci, en faisant du séjour de l'enfant au sein de la structure, une expérience positive sur laquelle il pourra se construire.

Ce projet d'établissement sera utilisé par l'équipe comme support de travail commun. C'est un outil spécifique dans la mise en œuvre des pratiques professionnelles de la Petite Enfance. Il sert de base et donne du sens aux actions professionnelles. Il est consultable par tous afin que chacun puisse prendre connaissance des orientations sur lesquelles les professionnels travaillent et accueillent les enfants.

Le projet d'établissement est un document "vivant" qui sera retravaillé et approfondi régulièrement avec l'équipe et la directrice. Ces écrits garantissent ainsi aux enfants de la micro-crèche, un accueil de qualité qui a pour objectif leur bien-être.

C'est dans un environnement apaisant où l'adulte respecte l'enfant, sans jugement ni comparaison, que l'enfant pourra librement faire ses propres expériences et se développer à son propre rythme.

Notre projet commun :

Le respect de soi et d'autrui mis en acte,

Respecter l'enfant en lui donnant les moyens de gérer ses émotions et le considérer comme une personne à part entière,

Considérer les professionnelles en tant que telles et les respecter dans leur pratique en leur donnant les moyens d'exercer leur métier.

Dans cette partie, nous allons vous présenter dans les grandes lignes le projet pédagogique qui sera mis en place dans la micro-crèche. Afin de se positionner au plus près des besoins de l'enfant, des préoccupations éducatives des parents ou de l'équipe, le projet pédagogique n'est pas figé.

Il sera revu en détail avec la Directrice régulièrement et il évoluera avec le temps, le personnel encadrant, les enfants accueillis. Les équipes sont amenées à remettre régulièrement leurs pratiques en question.

II. Projet d'accueil

1. Prestations d'accueil proposées

La structure répond aux besoins des familles en accueillant les enfants de manière régulière ou occasionnelle, en temps plein ou à temps partiel, pour un large public d'enfants âgés de 3 mois jusqu'à l'âge de l'entrée en maternelle.

L'accueil régulier se définit par une fréquentation régulière de l'enfant, prévue à l'avance et anticipée par sa famille. Un contrat d'accueil personnalisé sera établi avec la famille afin d'évaluer les besoins de garde de l'enfant et de définir la participation mensuelle. Cet accueil donne droit à une priorité d'accueil sur la micro-crèche.

L'accueil occasionnel est possible uniquement pour les familles déjà inscrites à la micro-crèche et qui souhaitent ajouter des jours de garde non prévus au contrat. Cet accueil sera possible dans la limite des places disponibles.

Le contrat d'accueil couvre l'année scolaire et pourra être renouvelé jusqu'à l'entrée à l'école maternelle de l'enfant. Il est important que les parents respectent les horaires d'arrivée et de départ correspondants à leur contrat.

La structure est ouverte du lundi au vendredi de 8h00 à 18h30.

La structure sera fermée 5 semaines par an en période de vacances scolaires : une semaine fin décembre, une semaine pendant les vacances de Pâques et les trois dernières semaines d'août. La micro-crèche sera également fermée les jours fériés sans que cela entraîne une déduction sur la facturation.

La structure pourra être fermée un maximum de 6 jours par an, pour rénovation, petits travaux ou formation du personnel. Les dates pour ces journées de fermeture seront communiquées le plus tôt possible et elles ne seront pas déductibles de la facturation.

2. Période de familiarisation

La période de familiarisation est un processus qui permet à l'enfant et aux parents de se séparer en douceur. Cette séparation doit prendre en compte les capacités psychiques de l'enfant afin de lui permettre d'avoir des repères contribuant à créer un climat de sécurité affective.

Les familiarisations se font en général sur 5 jours avec un objectif quotidien :

- Jour 1 : rencontre avec l'équipe et échanges autour des habitudes de vie de l'enfant en présence du parent.
- Jour 2 : l'enfant fait connaissance avec l'équipe autour d'un temps d'éveil ou d'une activité en fonction de son âge, toujours en présence du parent.
- Jour 3 : proposition d'une première séparation en fonction de l'état d'esprit de la famille. Premier repas à la crèche en présence du parent ou non.
- Jour 4 : première petite journée sans le parent : l'enfant participe à une activité, un repas et un temps de repos.
- Jour 5 : L'enfant est accueilli toute une petite journée sans les parents.

Il est important que l'enfant ait un objet transitionnel à la crèche (doudou, t-shirt avec odeur d'un parent, tétine, etc.). Cet objet permet de créer un lien entre la maison et la crèche, il aide lors de la séparation et rassure l'enfant tout au long de la journée. À la crèche, il est à disposition de l'enfant en permanence.

L'entretien d'accueil permet une meilleure connaissance des habitudes de vie et de la relation parent/enfant. Il est l'occasion de présenter le fonctionnement de la micro-crèche et de faire visiter les locaux. En outre, il est important d'avoir anticipé l'arrivée en pensant la place de l'enfant : mettre sa photo sur le porte manteau, le casier, son lit etc...

3. Journée type

8h00	« Prêt pour une bonne journée ? »	Accueil individuel de l'enfant et échange avec le parent (santé, humeur, appétit, envie du moment...).
9h30	« On partage, on apprend, on se fait cocooner »	Activités en groupe(s) pour les plus grands : atelier peinture, motricité, jeux libres/accompagnés ou guidés
11h30	« A table ! »	Repas pris tous ensemble pour les plus grands ; les bébés mangent selon leur rythme, échanges individuels, respect des goûts et contraintes alimentaires de chacun. Repas équilibré avec 5 composantes (pour les plus grands).
12h30	« Dodo »	Temps de relaxation, de détente ou de sieste en fonction des besoins de chacun. Rituels d'endormissement. La durée de la sieste dépend du besoin de chaque enfant.
15h30	« On a faim ! »	Pause goûter en groupe. Les bébés mangent selon leur rythme. Collation équilibrée (laitage, fruits, biscuits...)
16h30 18h30	« A quoi on joue en attendant papa et maman ? »	Jeux libres et accompagnés pour les plus grands (matériel pédagogique varié en libre accès). Accompagnement de chacun vers la découverte de soi et de l'autre à travers le jeu, découverte des livres, lecture de comptines, temps

		d'échanges et de partages avec les enfants. Transmission des informations clés et temps forts de la journée.
--	--	---

4. Type de structure et capacité d'accueil

La micro-crèche permet un accueil collectif et individualisé. L'enfant est encadré et accompagné par des professionnels dans un petit groupe à taille humaine.

Une confiance mutuelle parents/professionnels est un fondement nécessaire pour un fonctionnement harmonieux de la structure. Pour cela nous insistons sur l'importance de la communication, l'échange, la rencontre, la collaboration, l'écoute et le respect des personnes présentes.

La capacité d'accueil maximale de l'établissement, selon l'autorisation d'ouverture délivrée par le Président du Conseil départemental, est de 10 places.

Les enfants confiés font l'objet d'un encadrement constant. Conformément à la réglementation en vigueur et au taux d'encadrement retenu par l'établissement, l'encadrement est assuré à raison d'une professionnelle pour 6 enfants présents, quel que soit leur âge ou leur capacité à marcher.

Lorsque 3 enfants ou moins sont accueillis simultanément, l'accueil peut être assuré par une professionnelle répondant aux conditions de qualification prévues par la réglementation. Au-delà de 3 enfants accueillis simultanément, la présence d'au moins 2 professionnelles est assurée.

5. Aménagement intérieur

La structure comprend un espace d'accueil, un grand lieu de vie, 2 dortoirs, une zone de change, un office de remise en température, un bureau de direction, une salle pour le personnel, une buanderie et local technique.

L'enfant a besoin de repères pour se sécuriser. Le lieu de vie sera pensé de façon à proposer des « espaces dédiés » de jeux bien spécifiques, pouvant être réaménagés en fonction des besoins. Nous trouverons alors un espace moteur, un espace de jeux symboliques (poupée, docteur, marchande...), un espace de manipulation (lego, puzzles...), un espace organisé pour les bébés et un espace détente avec des coussins afin de permettre à l'enfant de se ressourcer dans un petit nid douillet.

Le matin, les professionnels installeront quelques jeux et l'espace détente pour accompagner l'enfant à la séparation.

6. Sorties à l'extérieur

La réussite de notre projet au quotidien repose tant sur la qualité que sur l'intérêt pédagogique et éducatif de l'accompagnement offerts aux enfants. Notre projet réside donc aussi dans les moyens mis en place pour permettre aux enfants de bénéficier des ressources de l'environnement extérieur.

Les enfants vont au Parc environ une fois par semaine, selon la météo et l'encadrement possible, par groupe de 3 à 4 enfants.

L'objectif est de permettre une découverte du milieu dans lequel l'enfant évolue pour lui permettre de mettre en pratique ses compétences et d'en développer de nouvelles.

Exemples : Exploration sensorielle à travers la découverte d'un milieu naturel proche, visite d'une boulangerie, du marché, exploration d'une bibliothèque, etc. Ces activités doivent être organisées avec un petit effectif d'enfants. En fonction des sorties, des parents pourront être invités à accompagner leur enfant.

Des partenariats seront à développer avec les associations locales, les centres sociaux et services culturels, afin de découvrir des expositions, des concerts ou de participer à des ateliers.

7. Compétences professionnelles mobilisées

- Le gestionnaire

Le gestionnaire, Madame Laurène GAUTHIER, est la responsable légale de la structure et reste votre interlocutrice pour toute demande de changement relative à votre contrat d'accueil. Elle a la charge de la gestion de la structure au sens large et travaille en étroite collaboration avec la directrice pour veiller au bon fonctionnement de la micro-crèche et s'assurer que les objectifs du projet pédagogique et du projet éducatif soient bien mis en place.

Elle est également titulaire d'un diplôme dans la petite enfance et de formations (Communication gestuelle associée à la parole, formation Pikler, monitrice de portage en écharpe, l'agressivité des tout petits, le sommeil des tout petits, HACCP, management).

- La directrice

La directrice, Madame Nathalie VILLARD, est titulaire du diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants. Elle est chargée du suivi technique de la micro-crèche et travaillera à temps plein. Elle assure les fonctions de direction de la micro-crèche à hauteur de 0,5 ETP. À ce titre, elle est garante du respect du projet, du bien-être de l'enfant et du bon fonctionnement quotidien. Elle s'assure que l'équipe travaille dans le respect du rythme de développement de l'enfant.

Elle assure l'encadrement et l'animation de l'équipe. Elle propose des outils de communication adaptés aux besoins de l'équipe, ainsi que des temps de réflexion sur les pratiques de l'équipe. Elle régule le travail hebdomadaire et s'assure des tâches réalisées en binôme avec la gestionnaire.

Elle est un appui pour l'équipe et pour les parents. Par son expertise éducative, elle peut conseiller, proposer, adapter les conduites éducatives, sans jamais juger. Les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants, l'équipe éducative ne remettra jamais en cause ce point essentiel dans la relation équipe/parents. Elle est l'interlocutrice privilégiée pour toute question éducative, toute interrogation liée à la vie de l'enfant en crèche ou à la maison. Elle peut mettre en place des réunions d'information ou des temps de partage entre parents et professionnels.

- L'équipe éducative

L'équipe éducative chargée de l'accueil et de l'accompagnement quotidien des enfants est composée de professionnelles de la petite enfance aux qualifications complémentaires :

- 1 professionnelle titulaire du Diplôme d'État d'Auxiliaire de Puériculture (DEAP) : 1 ETP ;
- 2 professionnelles titulaires du CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance (CAP AEPE) ou d'une qualification équivalente : 2 ETP.

Chaque professionnelle exerce à temps plein, soit 1 ETP.

L'équipe mobilise ses compétences et connaissances dans le domaine de la petite enfance afin d'assurer la sécurité, le bien-être, l'éveil et l'accompagnement individualisé de chaque enfant.

- Le référent santé et accueil inclusif (RSAI)

Il informe, sensibilise et conseille la direction et l'équipe, en matière de santé du jeune enfant et d'accueil inclusif des enfants en situation de handicap ou atteints de maladie chronique. Il apporte son concours en vue du bien-être et du bon développement de l'enfant. Il aide à la mise en œuvre du projet d'accueil individualisé (PAI). Il inclut également les parents dans ses actions au sein de l'établissement. Ce professionnel de santé (infirmier) interviendra autant que nécessaire et au minimum 10 heures par an dont 2 heures par trimestre.

- Autres intervenants

La micro-crèche s'appuiera occasionnellement sur des intervenants extérieurs travaillant dans le domaine de la psychologie, de la psychomotricité, du social, du sanitaire, de l'éducatif et du culturel. Ces intervenants seront sollicités par l'équipe de la crèche à différents moments de l'année en fonction des besoins. Leurs présences, en durée comme en fréquence, sont donc très variables.

En cas d'intervention d'un psychologue, sa mission consistera à observer le développement des enfants et à réaliser des temps d'analyse de la pratique. Le but étant de permettre à l'équipe d'améliorer la prise en charge, individuelle comme collective, des enfants.

Des musiciens pourront réaliser des animations de quelques minutes afin de permettre un éveil musical des enfants.

- L'accueil d'apprentis et de stagiaires

La micro-crèche sera amenée à accueillir des stagiaires et des apprentis tout au long de l'année. Ces accueils pourront varier de quelques semaines à quelques mois, selon la formation. La structure accueillera uniquement des personnes majeures. L'accueil du stagiaire ou de l'apprenti est conditionné à un entretien pour connaître ses motivations et son projet.

Un stagiaire ou un apprenti est présent pour apprendre, découvrir, comprendre, observer. Il ne compte pas dans le taux d'encadrement des professionnels.

Accueillir un stagiaire ou un apprenti, c'est s'engager sur sa formation, c'est-à-dire développer ses compétences aux exigences des métiers de nos structures. C'est aussi pour les structures, un moyen de valoriser les particularités et les compétences de ses collaborateurs. Il faut donc que cet accueil et cet accompagnement soient une volonté collective, car tous les professionnels participent à cette formation.

Le stagiaire devra signer "la charte d'accueil des stagiaires" qui explique clairement le positionnement et l'attitude attendus lors du stage.

Accompagner, former des stagiaires et des apprentis, c'est également donner la possibilité d'aboutir à un emploi, au sein de notre structure.

Les professionnels de la structure seront disponibles et à l'écoute, afin d'accompagner au mieux le stagiaire ou l'apprenti. Il lui sera accordé progressivement plus d'autonomie mais il restera toujours encadré par son tuteur. Celui-ci veillera à sa bonne intégration.

8. Analyse des pratiques

Les gestionnaires de tout établissement d'accueil de jeunes enfants ont l'obligation d'organiser des temps d'analyse de pratiques professionnelles pour les membres de l'équipe. Les séances d'analyses de la pratique se déroulent hors de la présence des enfants. Chaque professionnel bénéficie d'un minimum de 6 heures par an dont 2 heures par quadrimestre, soit 3 séances de 2 heures.

Ces séances ont pour objectif de faire travailler les membres de l'équipe sur des situations particulières, permettre la prise de recul, faire évoluer les pratiques professionnelles. L'équipe de professionnels sera amenée à se remettre en question à propos des manières de faire et d'agir. Le but est d'amener à une amélioration progressive de la pratique professionnelle.

Il y a 3 piliers pour que chacun se sente en sécurité dans le groupe et que la parole se libère.

- Les échanges se font avec bienveillance et les professionnels ne doivent pas être dans le jugement.
- Les participants s'engagent à respecter la confidentialité des échanges.
- Le professionnel qui anime ces séances n'appartient pas à l'équipe d'encadrement des enfants et il n'a pas de lien hiérarchique avec les professionnels.

9. Formation du personnel

L'ensemble de l'équipe bénéficiera de plusieurs journées de formation par an, soit en individuel, soit en collectif.

Les formations individuelles permettront à chaque membre de l'équipe de développer ses compétences sur des thématiques métiers (sommeil, alimentation, aménagement de l'espace, etc.).

Les formations collectives seront organisées lors des 6 jours par an de fermeture exceptionnelle. Les formations suivantes feront l'objet de mise à niveau constante : HACCP, SST, Sensibilisation à la manipulation des extincteurs.

Les professionnels seront également invités à suivre des formations diplômantes longues (Diplôme d'auxiliaire de puériculture par exemple).

III. Projet éducatif

1. L'accueil

L'accueil de l'enfant et de ses parents au sein de la structure est un moment important et déterminant. En effet, il s'agit d'un moment crucial car les professionnels doivent créer un climat de confiance pour accompagner les enfants et les parents à la séparation. Ce moment peut être anxiogène, mais il peut aussi être vécu positivement dans le cadre d'un accueil individualisé qui prend en compte les besoins de la famille.

Notre rôle est de soutenir et d'accompagner l'enfant et ses parents lors de la séparation. Notre souhait est donc d'assurer la sécurité affective et physique de l'enfant et de faciliter la séparation.

La relation triangulaire parents/enfant/professionnels se joue chaque jour d'où l'importance des moments de transmission. La communication avec les parents est une composante importante de l'accueil du jeune enfant. Les transmissions ont pour objectif de mieux connaître l'enfant afin d'assurer une continuité entre la maison et la micro-crèche. Par ces échanges quotidiens les professionnels pourront apprécier et analyser le comportement de chaque enfant.

Par ailleurs, il nous semble important d'échanger avec les parents autour du développement de l'enfant afin d'ajuster notre accompagnement.

Lors de l'accueil du matin, un professionnel se rendra disponible pour retranscrire les informations : s'informer du sommeil, de l'appétit, de l'humeur et de la santé de l'enfant. Ceci permettra la prise en compte de chaque enfant dans son individualité et la continuité maison/crèche.

Le professionnel écouterait les demandes des parents et déciderait, en lien avec la direction si celles-ci sont compatibles avec la vie en collectivité. En effet, respecter le rythme et les habitudes de l'enfant n'impliquent pas nécessairement que nous soyons en mesure de répondre à toutes les demandes car nous restons un lieu d'accueil collectif. En outre, nous serons vigilants à ne pas nous substituer aux parents qui restent les premiers acteurs de la vie de l'enfant.

Les informations notées seront recueillies sur l'application KIDOLA puis partagées avec les autres professionnels de la crèche. Le professionnel sera également là pour assurer la transition et accompagner l'enfant au sein du groupe.

- L'accueil du matin

L'accueil est un temps d'échange qui permet d'établir une continuité avec la maison et permet de faciliter la séparation. Les transmissions permettent de communiquer les informations nécessaires à la bonne prise en charge de votre enfant (déroulement de la nuit, prise de médicament éventuelle, petit déjeuner, etc.).

Lors de la séparation, il est important de prendre le temps d'accompagner votre enfant. Si votre enfant est triste, pleure au moment de votre départ, faites confiance à l'équipe présente, elle saura prendre le relai pour gérer cette situation.

Il est important pour votre enfant de lui dire au revoir et de l'informer sur la personne qui viendra le chercher le soir.

- L'accueil du soir

En fin de journée, les professionnels transmettront les informations concernant l'enfant : les éléments physiologiques de l'enfant (santé, soins, alimentation, change, sommeil) et les éléments concernant les jeux, l'humeur, le plaisir pris par l'enfant, le lien avec ses pairs et les adultes. Il est important que les parents nous perçoivent comme des partenaires, attentifs au bien-être et à la bonne évolution de leur enfant afin d'instaurer un climat de confiance.

Au moment de venir chercher son enfant, le parent doit prendre le temps d'entrer dans la section afin d'avoir des transmissions de qualité et confidentielles. Il est important de laisser à l'enfant le temps de terminer son jeu ou son activité.

2. Le soin

- L'hygiène

L'hygiène corporelle fait partie des besoins vitaux et des gestes de la vie quotidienne. L'aspect relationnel au cours des soins est prépondérant. L'enfant doit se sentir enveloppé et rassuré. C'est pourquoi, tout soin commence avec des mots dits à l'enfant pour le prévenir sur ce qu'il va se passer.

L'organisation du temps de change doit permettre d'assurer la sécurité affective et physique du jeune enfant. Il est donc important de préparer le soin : recueillir les informations concernant l'enfant, sortir le matériel adéquat afin de ne pas morceler la prise en charge.

Le temps de change est un moment privilégié pour accompagner l'enfant dans la découverte de son schéma corporel et des sensations physiques : nommer les parties du corps, dire si c'est chaud, mouillé, etc.

Lorsque l'enfant se déplacera, nous l'inviterons à se rendre volontairement dans la salle de change. Nous le solliciterons pour qu'il participe à la préparation du matériel : sortir la couche du tiroir, prendre ses vêtements, se munir d'une serviette et d'un gant. Tout ceci afin de favoriser l'autonomie de l'enfant.

Nous souhaitons faire du temps de change, un moment de communication et d'échange individualisé, de bien-être et de plaisir partagé permettant aussi à l'enfant de découvrir son corps.

L'acquisition de la propreté est un élément essentiel du bien-être et de l'autonomie du jeune enfant. Cette dernière est amenée dans le respect de la maturation physiologique (maîtrise des sphincters) et psychologique (l'enfant doit être prêt et d'accord).

L'équipe sera entièrement dédiée à l'écoute de la demande de l'enfant et des parents. Les professionnels tiendront compte de la maturité de l'enfant et favoriseront le dialogue auprès des parents demandeurs.

L'apprentissage du pot et des toilettes est progressif et géré en relation avec les parents :

- Lorsque l'enfant porte encore une couche pendant la journée mais qu'il commence à être demandeur du pot, nous lui proposerons lors des temps de change et resterons à l'écoute de ses demandes. En revanche, nous ne l'installerons pas systématiquement sur le pot, ni à heures fixes. Nous pouvons, toutefois lui demander, plusieurs fois dans la journée s'il souhaite ou non se rendre aux toilettes ou sur le pot.
- Quand l'enfant ne porte plus de couches et qu'il en fait la demande, nous l'accompagnerons et l'aiderons à se déshabiller s'il n'y parvient pas seul. Des points de repères seront établis dans la journée : après le repas, après la sieste ; et puis, au fur et à mesure qu'il devient autonome, l'enfant gèrera ses allées et venues aux toilettes.

Pendant la période d'acquisition de la propreté, des « incidents » sont inévitables. Nous dédramatiserons et mettrons des mots sur ce qu'il vient de se produire et nous rassurerons l'enfant.

- L'administration des médicaments

Avant d'administrer des soins ou des traitements médicaux, le professionnel de l'accueil du jeune enfant procédera aux vérifications suivantes :

1° Le médecin n'a pas expressément prescrit l'intervention d'un auxiliaire médical

2° Le ou les titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux de l'enfant ont expressément autorisé par écrit ces soins ou traitements médicaux

3° Le médicament ou le matériel nécessaire a été fourni par le ou les titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux de l'enfant

4° Le professionnel de l'accueil du jeune enfant réalisant les soins ou traitements médicaux dispose de l'ordonnance médicale prescrivant les soins ou traitements ou d'une copie de celle-ci et se conforme à cette prescription

5° Le ou les titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux de l'enfant et, le cas échéant, le référent " Santé et Accueil inclusif " mentionné à l'article R. 2324-39, ont préalablement expliqué au professionnel de l'accueil du jeune enfant le geste qu'il lui est demandé de réaliser.

Chaque geste fera l'objet d'une inscription immédiate dans un registre dédié précisant :

- 1° Le nom de l'enfant
- 2° La date et l'heure de l'acte
- 3° Le nom du professionnel de l'accueil du jeune enfant l'ayant réalisé ainsi que, le cas échéant, le nom du médicament administré et la posologie.

3. L'alimentation

Manger est une fonction biologique et répond à trois impératifs : se nourrir, se socialiser et se faire plaisir. La conduite alimentaire est déterminée en premier lieu par les parents, et ensuite par la structure et l'environnement.

Nous ferons appel à la société API pour la composition des menus et la livraison des repas. La livraison se fera quotidiennement la veille pour le lendemain en liaison froide. Les denrées seront immédiatement stockées à la bonne température.

Nous respecterons les besoins alimentaires et nutritionnels du jeune enfant tout en suivant les recommandations du GEM-RCN (Groupe d'Étude des Marchés de Restauration Collective et Nutrition). De plus, nous travaillerons en étroite collaboration avec notre traiteur et une diététicienne.

En cas de régime alimentaire particulier, nous mettrons en place un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) avec la famille, le médecin traitant, un allergologue et le Référent santé et accueil inclusif.

Nous accompagnerons les parents dans l'évolution des introductions des aliments, qui reste sous l'initiative et la responsabilité des parents.

Nous réaliserons régulièrement des ateliers « cuisine » avec la participation des enfants.

Nous tenons à créer un environnement paisible et une ambiance détendue et conviviale pendant les repas car c'est un temps très important à la crèche parce qu'il permet au groupe d'enfants de se retrouver.

Pendant ce moment de retrouvailles, quelques règles sont à respecter pour que le repas soit un moment apprécié par tous. Préparer les enfants à venir à table est un passage important pour faire la transition entre une activité et un moment plus calme. Ainsi, nous mettrons en place des rituels :

- Prévenir les enfants que nous allons nous mettre à table.
- Accompagner les enfants au lavage des mains.
- Regroupement des enfants.
- Faire participer les enfants, les plus grands, pour distribuer les bavoirs, les couverts, etc.
- Installation des enfants en fonction de leur développement psychomoteur.

Le repas est un moment particulièrement privilégié pour les bébés. C'est pourquoi il nous semble important que ceux-ci puissent boire leurs biberons dans les bras afin de leur assurer une sécurité physique et affective. L'idée étant de créer un lien, une continuité avec sa vie à la maison, nous veillerons à lui proposer une manière de se nourrir avec laquelle il est familiarisé.

En outre, nous veillerons à respecter l'évolution physique de l'enfant en lui proposant, notamment, une manière de s'installer et de manger respectueuse de son développement. Lorsqu'un enfant commence à manger seul, le professionnel aura une cuillère pour faire manger l'enfant, mais il proposera également une cuillère à l'enfant, pour que celui-ci puisse essayer de manger seul.

Les moyens et les plus grands, déjà plus autonomes, mangeront autour de tables favorisant l'autonomie et la convivialité.

Lors du service nous présenterons et nommerons les aliments. Il nous semble important que les enfants aient la possibilité de goûter tous les aliments, sans les inciter à tout manger, ni les forcer.

La fin du repas se fait au rythme de chacun, cependant nous essayerons d'attendre que le plus grand nombre ait terminé pour les accompagner au « débarbouillage ».

4. Le sommeil

Le sommeil est un besoin vital pour l'enfant, il favorise une bonne croissance et la récupération physique et psychique. Les professionnels accompagnent chaque enfant à l'endormissement selon ses besoins.

C'est pendant le temps de sommeil que le jeune enfant grandit et que son cerveau organise la pensée et enregistre tout ce qui a été vécu pendant la phase d'éveil. En retour, un enfant reposé est plus à même de tirer bénéfice d'activités d'éveil et de découverte sensorielle.

Notre rôle sera donc de :

- Respecter les rythmes de chaque enfant à partir des informations que les parents nous livreront lors de l'entretien d'accueil et des transmissions.
- Connaître et respecter ses rituels d'endormissement (doudou, tétine...)
- Adapter le couchage : nous couchons tous les enfants dans des lits « cocon » au sol
- Savoir reconnaître les signes de fatigue. L'enfant dort quand il en a besoin et non quand l'adulte le décide.
- Favoriser l'endormissement en aménageant un lieu sécurisant, en mettant en place des rituels et des repères ainsi que des temps calmes.
- Surveiller la sieste et accompagner le réveil.
- Noter sur l'application KIDOLA les informations pour permettre d'évaluer la qualité du sommeil de l'enfant.

5. Le développement

L'espace de vie est aménagé avec des jeux à disposition tout au long de la journée. Au cours de l'année et selon l'évolution du groupe, l'aménagement de l'espace sera amené à évoluer au gré des projets, des besoins des enfants et de leur niveau de développement.

Nous pratiquons le portage en écharpe ou porte-bébé physiologique afin de répondre à un besoin naturel de proximité rassurante de l'adulte. Rappelons qu'aucun enfant ne risque de « s'habituer » aux bras (Livre la théorie de l'attachement du psychanalyste J.Bowlby), l'enfant a besoin de s'attacher à l'adulte pour mieux se détacher.

L'attachement à une base de sécurité affective est un besoin primaire.

Pour les bébés : Nous proposons un environnement propice à la motricité libre. Des jeux sont à disposition sur les tapis afin de favoriser l'éveil des sens et d'entraîner l'enfant à se mouvoir dans l'espace.

À la crèche nous ne mettons jamais l'enfant dans une position qu'il n'a pas acquise seul, afin de préserver sa physiologie naturelle et son intégrité physique. Nous recommandons vivement aux parents de faire de même à la maison afin d'éviter toute frustration. (Exemple : mettre l'enfant assis alors qu'il n'a pas acquis cette position de lui-même).

Pour les moyens et les grands : Des jeux symboliques sont mis à disposition (dinette, poupées, garage, etc.) afin de permettre à l'enfant de développer son imagination.

Des activités sont proposées quotidiennement, en général, le matin. Elles sont déterminées en fonction des besoins des enfants, de l'humeur du jour, et de l'ambiance générale au sein du groupe. (Exemple : Temps calme, peinture, motricité, musique, danse, etc.).

Le travail de la crèche est d'offrir aux enfants un espace où ils peuvent s'essayer à différents jeux relationnels, pour définir une manière acceptable pour tous de vivre ensemble. Les professionnels accompagnent les enfants dans cette étape cruciale de leur développement.

Un enfant en collectivité apprend à communiquer avec ses pairs ou les adultes. Il est difficile pour lui de se faire comprendre quand il n'a pas la parole.

Certains enfants, débordés par leurs émotions, utilisent la morsure, la griffure ou des gestes agressifs. Ceci est du domaine de la pulsion, c'est-à-dire que l'on parle de quelque chose qui ne se maîtrise pas.

Le travail de l'équipe réside dans le fait d'accompagner cette étape chez le jeune enfant en déviant cette pulsion (sur des jeux, des poupées par exemple), en favorisant les petits groupes pour apaiser les tensions.

Les professionnels sont habitués à ces situations. Pourtant, il est impossible d'éradiquer complètement ce phénomène, dans la mesure où ces situations se déroulent extrêmement vite. Dès qu'un enfant est mordu ou griffé, nous le rassurons, le consolons, nous posons des mots sur ce qu'il vient de vivre et traitons sa blessure en y apposant une poche de froid.

L'enfant qui a mordu ou griffé est également accompagné, car souvent, il est aussi surpris que l'enfant qui a été blessé. Le professionnel pose des mots et des interdits, tout ceci avec bienveillance. Un enfant « mordeur » pourra aussi être un enfant « mordu ».

Nous demandons aux parents de prendre du recul sur les morsures et les griffures et de ne pas interpréter ces gestes comme des agressions volontaires. L'identité de l'enfant qui a mordu ou qui a été mordu ne sera pas communiquée aux parents.

6. L'autonomie

Devenir autonome, c'est être capable d'intérioriser des règles, des limites et des interdits afin que l'enfant se réalise pleinement. En effet, cela sécurise l'enfant et lui permet de grandir. Il est important que ces limites soient définies de façon cohérente par l'ensemble des professionnelles. Elles peuvent être différentes de celles posées par les parents.

Les temps forts du quotidien et les ateliers sont proposés de manière à développer l'autonomie du jeune enfant.

- Autonomie par le jeu :

Activités manuelles, transvasement, manipulation, éveil musical, lecture, jeux d'encastrement, jeux d'eau, dessin, psychomotricité...

Tous ces ateliers vont permettre aux enfants d'exprimer leurs émotions, de laisser libre cours à leur imagination, d'acquérir une certaine autonomie, et ainsi apprendre à faire par eux-mêmes.

- Autonomie au quotidien :

Donner des repères et rituels : lavage des mains avant les repas, brossage des dents après le repas pour les plus grands, rangement des affaires lors des temps de change, des activités fixes avant des temps forts...

Habillage : Chaque enfant dispose d'un casier. Pour les plus grands nous faisons en sorte que ce dernier soit à leur disposition. Nous encourageons l'enfant à reconnaître ses affaires et à apprendre à les ranger dans son casier. Nous avons le souhait de laisser faire seul l'enfant dès qu'il se sent prêt, sans le mettre en difficulté s'il n'y arrive pas.

Alimentation : Observer l'enfant pour reconnaître à quel moment il a le désir de manger seul, de boire au verre, même s'il ne maîtrise pas encore les gestes. Pour les plus grands, nous les invitons à débarrasser leurs assiettes et couverts.

Propreté : Pas d'apprentissage forcé. Accès libre aux toilettes ou au pot à la demande de l'enfant.

La base de l'acquisition de l'autonomie pour un enfant est la sécurité. On distinguera la sécurité affective (verbalisation des émotions, parole rassurante et encourageante, outils éducatifs adaptés) et la sécurité physique (jeux axés sur la psychomotricité en cohérence avec le niveau de développement de l'enfant, espaces étudiés pour permettre à l'enfant de tester ses limites corporelles en toute sécurité). Ces deux éléments sont un facteur considérable dans l'accompagnement de l'enfant, à tous les niveaux.

Néanmoins, au travers d'étapes majeures dans le développement de l'enfant (manger seul, ne plus avoir de couches...), l'accompagnement de l'enfant dans l'acquisition de son autonomie est sûrement l'une des plus grandes missions des parents et des équipes éducatives.

Cet accompagnement ne peut se faire sereinement sans un travail conjoint entre parents et professionnels. En effet, il est essentiel que ces deux acteurs engagent un réel partenariat pour permettre à l'enfant de se sentir appuyé dans sa démarche. Il est important de respecter les envies des enfants, sans jamais forcer ou dénigrer les efforts de l'enfant. L'enfant pourra faire des progrès considérables pendant quelques temps, puis rentrer dans une phase de stagnation, le temps que les progrès réalisés soient acquis, dans son corps et dans sa tête.

Pour qu'un enfant devienne autonome, il faut d'abord qu'il ait conscience de son corps et de ses possibilités. C'est ici que l'équipe éducative et les parents interviennent. Il sera mis en place divers temps, plus ou moins formels, plus ou moins cadrés et dirigés, durant lesquels les professionnels accompagneront l'enfant dans la découverte de son potentiel dont il n'a pas conscience :

- Les temps de repas seront réfléchis en équipe : autonomie progressive dans la gestion des quantités dans les assiettes, proposition de la « double cuillère » pour apprendre à l'enfant à manger seul avec assistance, responsabilisation (mettre la table, distribuer les serviettes...)
- Des activités d'éveil adaptées aux enfants, et individualisées, l'aideront dans la prise de conscience de son corps
- La responsabilisation de l'enfant le hissera vers la prise d'assurance et d'autonomie dans les gestes du quotidien
- Chaque temps de jeu (libre ou dirigé, psychomoteur ou créatif, symbolique ou de manipulation) peut être propice à l'acquisition de plus d'autonomie.
- Le développement du langage fait également partie de ce processus qu'est l'autonomie. Les chants, les échanges entre enfants, ou entre enfant et professionnel, les histoires iront dans ce sens.

L'équipe veillera toujours à proposer un accompagnement individualisé pour que chaque enfant suive son propre rythme lors de ses apprentissages et acquisitions.

7. Le bien-être

Les professionnels cherchent à tout moment à mettre des mots sur ce que l'enfant vit et à encourager l'enfant à exprimer ce qu'il ressent, c'est ce qui constitue le fameux « bain de parole ». La verbalisation permet au jeune enfant d'avoir une représentation sécurisante sur les événements abstraits ou incompris.

À ce titre, nous prenons le temps d'écouter et d'encourager la parole chez le jeune enfant.

En outre, nous souhaitons accompagner la parole avec une certaine attitude et gestuelle. Nous nous mettons à la hauteur de l'enfant pour nous adresser à lui, nous le regardons dans les yeux et nous lui parlons doucement et calmement.

Lorsqu'il sera nécessaire de remettre un cadre et des limites, nous opterons pour une attitude plus ferme et sécurisante auprès de l'enfant.

Le bien-être des enfants et de manière plus large des parents et des membres de l'équipe doit être une priorité.

La mise en place d'une organisation simple et comprise par tous :

- Les actions en faveur de la diminution du turn-over et des arrêts maladies des salariés
- Une communication et une écoute des besoins de chacun
- Un aménagement adapté de la structure pour tous
- Un projet pédagogique riche et stimulant

Toutes ces actions permettent d'instaurer un climat apaisé et de confiance entre les enfants, les parents et les professionnels.

Cette ambiance est le moteur pour créer le bien-être de l'enfant.

8. L'éveil artistique et culturel

La crèche est un lieu où l'enfant peut inventer des situations variées lui permettant de faire différentes expériences, découvertes et s'ouvrir sur le monde qui l'entoure.

Le jeu est essentiel au bon développement de l'enfant dans la construction de son individualité et de sa personnalité. L'activité permet de comprendre le monde extérieur et de traduire ses émotions.

Toutes les actions de la journée sont sources d'activité. Par exemple : se laver les mains, manger, se déshabiller, ranger les jeux... Notre rôle est de mettre à disposition du jeune enfant un environnement lui permettant d'explorer, d'expérimenter, de se construire et de jouer.

Les professionnels proposeront une diversité d'activités avec un objectif pédagogique, adaptées à chaque stade de leur développement.

Parce que les premières années de vie sont essentielles dans le développement de l'enfant, il est important d'ouvrir les champs du possible, afin qu'ils puissent développer toutes leurs capacités et leur créativité. Pour cela des jeux variés seront proposés.

À chaque début d'année scolaire, après les périodes d'adaptation, nous organisons une réunion d'informations où nous évoquons et détaillons les différents projets que nous menons à la crèche :

- La communication gestuelle associée à la parole
- Le portage
- L'art en crèche
- L'autonomie
- Les thèmes de l'année
- Les petits déjeuners et goûters des parents
- Les « mateliers » (matinée/atelier) parents/enfants
- Les ateliers de soutien à la parentalité sous forme de café parents (exemples : portage, alimentation, etc...)
- L'application de transmissions
- Les fêtes
- Les protocoles
- La journée type

L'équipe recherche l'éveil, la découverte et l'expérimentation de l'enfant grâce à divers supports. La sensorialité est un facteur fondamental pour que l'enfant puisse percevoir le monde qui l'entoure, le monde qu'il touche, sent, appréhende, voit.

Des temps d'éveil sensoriel sont proposés autour du toucher, du goût, de l'odorat, de l'ouïe, de la vue. Cela pourra être de petits moments partagés, de plus gros projets sur l'année, ou des activités dirigées.

9. Les activités de plein air

Les locaux n'ayant pas d'extérieur nous mettons en place des sorties pour permettre aux enfants de bénéficier des ressources de l'environnement extérieur.

Les enfants vont en sortie au moins une fois par semaine par groupe de 3 à 4 enfants selon les recommandations d'encadrement et via un planning travaillé en amont. Ces sorties ont lieu dans un parc fermé avec aire de jeux adaptée aux enfants de moins de 3 ans ou à la bibliothèque municipale. Les parents sont prévenus 24h à 48h à l'avance afin de prévoir tenue et chaussures adaptées aux conditions météorologiques.

L'objectif est de permettre une découverte du milieu dans lequel l'enfant évolue, de mettre en pratique ses compétences et d'en développer de nouvelles.

10. L'égalité entre les filles et les garçons

Les professionnels sont sensibilisés, dans leurs pratiques, pour éviter de véhiculer des stéréotypes concernant les filles et les garçons. Une attention particulière sera apportée à la manière d'appeler l'enfant (« mon grand », « ma princesse », etc.), aux jeux qui pourront être utilisés de manière libre par les filles et les garçons, aux jeux symboliques mélangés où les enfants pourront tous se retrouver. Nous penserons et aménagerons le lieu de vie des enfants afin que les jeux, quels que soient leur genre et leur destination habituelle, soient disponibles et accessibles à tous.

11. Le soutien à la parentalité

L'accompagnement à la parentalité est un axe fort du travail des professionnels de la crèche. L'idée est d'accompagner les parents sans dicter leurs choix et en respectant leurs spécificités culturelles.

La parentalité est un processus qui permet aux adultes de devenir parents. Il s'agit, avant tout, de reconnaître les parents comme les premiers éducateurs de leur enfant. Dans notre établissement, le soutien à la parentalité se traduit à travers plusieurs actions :

- Ne pas juger et être capable d'accepter les différences
- Porter une grande attention à l'accueil et à l'écoute des parents
- Le soutien au quotidien lors des échanges et des transmissions
- Les cafés parents qui permettent de traiter plusieurs thèmes tout au long de l'année. Les parents y trouvent un espace dédié où ils peuvent échanger entre eux avec le concours des professionnels de la crèche. Au-delà de proposer un espace convivial, nous facilitons les échanges entre les parents. Ces derniers évoquent leurs expériences et leurs astuces.
- Les ateliers parents-enfants mis en place régulièrement permettent souvent aux parents de partager une activité et de partager un moment convivial avec les équipes, ce qui nourrit la confiance et facilite le travail de coéducation.
- La crèche peut faire appel à un psychologue pour accompagner les professionnels dans l'accueil et l'accompagnement des familles. Le psychologue peut également rencontrer certains parents dans un cadre défini, pour les orienter si besoin.
- Organiser des réunions parents sur des thématiques spécifiques, pour accompagner le parent dans son rôle. (L'alimentation, le sommeil, l'agressivité, les écrans, etc.)
- Faire intervenir différents partenaires lors de réunion parents afin de sensibiliser les familles sur des sujets particuliers

IV. Projet social et environnemental

1. Intégration dans l'environnement social

Notre objectif est de répondre aux besoins de mode de garde par une approche complémentaire à ceux déjà existants sur le territoire d'implantation de la micro-crèche.

La micro-crèche est un lieu de mixité sociale, d'intégration pour l'enfant et sa famille. La structure est ouverte à toutes les familles de la ville et des communes alentours, quels que soient leurs revenus et leurs activités. Les familles accueillies proviennent de milieux socio-économiques et culturels différents. L'accueil des parents et de leur(s) enfant(s) sera individualisé et dans le respect de chacun.

2. Places des familles et participation à la vie de l'établissement

Lors de la préinscription, les parents sont invités à visiter la crèche ; puis pendant une période d'adaptation, leur présence est nécessaire auprès de leur enfant.

Par ailleurs, les parents seront invités à s'investir dans la vie de la micro-crèche par le biais d'une participation active (sortie, atelier, participation à la décoration des locaux, diverses invitations aux festivités). Ceci afin de favoriser un lien parents/professionnels ou même entre parents.

Les parents seront régulièrement invités à des « mateliers » (matinées / Ateliers) mis en place par les équipes. Ils pourront réellement être des personnes ressources, forces de proposition : si certains parents le souhaitent, et en accord avec l'équipe, ils pourront eux-mêmes coorganiser des ateliers (contes, chansons, peinture, psychomotricité...) La liste est longue ! Toute participation et toute personne motivée sera la bienvenue.

Nous proposons aussi des journées portes ouvertes aux parents, afin qu'ils puissent partager avec nous notre quotidien auprès des enfants.

Des réunions thématiques de réflexions et d'informations, animées avec la directrice, seront mises en place. Ces dernières permettent aux parents d'échanger autour de thèmes : apprentissage de la propreté, l'alimentation, le sommeil, l'agressivité de l'enfant, les écrans, etc.

Nous souhaitons que notre micro-crèche soit un véritable lieu de soutien à la parentalité, de partage d'observations, d'information et de relais. Les parents pourront y chercher écoute, appui et conseil auprès de nos professionnels de la petite enfance.

3. Accueil des enfants de familles engagées dans un parcours d'insertion sociale ou professionnelle

Nous veillons à favoriser l'accès à la micro-crèche des enfants dont les parents sont engagés dans un parcours d'insertion sociale ou professionnelle, notamment afin de leur permettre d'accéder à un emploi, de créer une activité ou de participer aux actions d'accompagnement professionnel qui leur sont proposées.

Une place d'accueil est réservée prioritairement à ces familles, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur. La grille tarifaire comprend également un forfait social afin de favoriser l'accessibilité de la structure aux familles les plus modestes.

Nous accompagnons ces familles avec bienveillance et pouvons, selon leurs besoins, les orienter vers les acteurs compétents de l'insertion et de l'emploi, notamment France Travail, les missions locales et les associations d'accompagnement vers l'emploi.

4. Accueil d'enfants présentant un handicap ou une maladie chronique

Les enfants porteurs de handicap ou atteints d'une maladie chronique seront accueillis aux mêmes conditions que les autres enfants.

Selon la nature du handicap ou de la maladie, il est important de déterminer les besoins particuliers de l'enfant. Un protocole d'accueil individualisé (PAI) sera mis en place au cas par cas, en accord avec la famille, le référent santé de la structure, le médecin traitant de l'enfant, ainsi que la directrice.

Le gestionnaire, la directrice et le référent santé et accueil inclusif veilleront à créer les conditions favorables à la réflexion, à la sensibilisation et à la formation de l'équipe sur la prise en charge d'enfant en situation de handicap ou de maladie chronique.

Pour favoriser la prise en charge de l'enfant, l'équipe de la crèche pourra se mettre en lien avec les équipes médicales qui suivent l'enfant.

Dans la mesure du possible, 1 place sera réservée en priorité à un enfant présentant un handicap.

5. Organismes extérieurs

- Caisse d'allocations familiales

Les familles seront invitées à se rapprocher de la CAF pour toute démarche concernant la prise en charge financière de la crèche et le versement d'aide sociale.

- Protection maternelle et infantile

Les centres de PMI fournissent un accueil et des conseils pour les jeunes parents. Les familles seront aiguillées vers le centre le plus proche pour toute demande liée au développement de l'enfant, à la vaccination et aux maladies infantiles. La PMI aura un rôle, pour la crèche, de suivi, d'accompagnement et de contrôle.

- Crèche Entreprendre

La crèche est adhérente à l'association Crèche Entreprendre. Cette dernière intervient sur demande dans un ensemble de domaine et notamment sur la gestion, l'accompagnement et la formation des équipes, la recherche de fournisseurs et prestataires, etc.

6. Démarche de développement durable

La crèche est un lieu de sensibilisation et de prévention précoce, qui a à cœur de transmettre les valeurs du développement durable aux enfants, et donc aux futures générations.

Notre engagement concerne plusieurs points essentiels :

- Les travaux

Nous utilisons des matériaux de construction et d'aménagement intérieur de qualité, écologiques et durables. En utilisant des matériaux de qualité nous limitons les déchets et la surconsommation.

- L'hygiène

La micro-crèche privilégie l'utilisation de produits d'hygiène et d'entretien certifiés ECOCERT, notamment pour l'entretien des locaux, le lavage du linge et l'hygiène des mains. Ces produits sont sélectionnés dans une démarche visant à concilier les exigences d'hygiène avec la réduction de notre impact environnemental.

Ils sont utilisés conformément aux recommandations des fabricants et aux protocoles d'hygiène de la structure. Nous veillons également au respect des dosages recommandés afin de limiter la consommation de produits et la production de déchets.

La crèche utilise également des couches lavables et jetables (selon la morphologie de l'enfant), gants lavables, serviettes lavables etc ...

- L'alimentation

Dans le cadre de notre programme « anti-gaspi », nous ajustons régulièrement les repas commandés, pour mieux répartir les surplus livrés, dans le temps. Nous avons mis en place des goûters, en fin de semaine, où nous utilisons les produits non consommés et non servis.

Notre prestataire s'attache à nous proposer régulièrement des fruits et légumes de saison. Aussi, il privilégie le circuit court pour certains de ses produits.

Dans le respect de la réglementation relative à la réduction de l'utilisation du plastique dans les établissements accueillant de jeunes enfants, nous privilégions des matériaux durables et réutilisables pour l'alimentation. Les repas livrés par notre prestataire API sont conditionnés dans des contenants en inox réutilisables. Au sein de la micro-crèche, la vaisselle et les contenants utilisés pour le service des repas sont en verre résistant ou en inox. Ce choix permet de limiter l'exposition aux matières plastiques et de réduire la production de déchets, tout en s'inscrivant dans notre démarche de développement durable.

Les enfants participent régulièrement à des ateliers pâtisserie et cuisine qui permettent aux professionnels de les sensibiliser sur le gaspillage alimentaire.

- Les activités pédagogiques

Les professionnels sollicitent régulièrement les parents pour rapporter du matériel de récupération. Les professionnels utilisent ces matériaux pour décorer la structure ou proposer des activités ludiques et pédagogiques aux enfants. Au sein de la crèche, nous réutilisons de manière quasi systématique les cartons et bouteilles d'eau pour les réinvestir auprès des enfants lors d'activités ludiques et pédagogiques.

Nous organisons également avec les familles des cafés parents, des ateliers, etc. afin de sensibiliser et d'initier les familles à nos projets.

- Le tri

Nous trions nos déchets selon l'organisation mise en place au sein de notre commune.

- Achat de fournitures

Nos prestataires s'engagent en faveur de jeux en bois issus de forêts éco-gérées, de jouets fabriqués en matériaux recyclés ou à partir de matières végétales et des jeux fabriqués en France. Environ 22,8 % des produits ont au moins un avantage environnemental, et 95 % des emballages d'expédition sont recyclables. Concernant la livraison, la crèche a la possibilité de choisir un mode de livraison neutre en carbone.

Dans le cadre de nos besoins bureautiques et pédagogiques, nous privilégions l'achat de feuilles recyclées.

- Chauffage

Notre structure est équipée d'une pompe à chaleur permettant d'assurer le chauffage et le rafraîchissement des locaux. Ce système valorise les calories présentes dans l'air extérieur et contribue à limiter la consommation d'énergie tout en assurant un confort thermique adapté.

V. Projet d'évaluation de la qualité d'accueil

- Contexte

Notre établissement place la Charte nationale de la qualité d'accueil du jeune enfant au cœur de sa démarche qualité en intégrant ses dix principes dans son projet éducatif quotidien. Ce projet d'évaluation vise à mesurer l'adéquation entre nos pratiques réelles et les valeurs de bienveillance, de sécurité affective et d'éveil portées par la charte.

L'objectif est de garantir à chaque enfant un accueil qui respecte son rythme, sa singularité et son besoin d'exploration, tout en luttant activement contre les stéréotypes. Nous cherchons ainsi à créer un cadre éthique partagé par l'ensemble de l'équipe pour assurer une cohérence éducative optimale.

L'évaluation de la qualité s'appuie sur le Référentiel national de la qualité d'accueil du jeune enfant. Afin d'en assurer la mise en œuvre au sein de la micro-crèche, celui-ci est décliné dans un outil d'autodiagnostic interne permettant d'évaluer nos pratiques à partir d'indicateurs observables et mesurables.

Cette démarche est menée annuellement par l'équipe pluridisciplinaire afin d'analyser la posture professionnelle, l'aménagement des espaces et la qualité du lien avec les familles. Nous accordons une importance particulière à l'observation des enfants pour comprendre comment ils vivent leur accueil et leur sentiment de sécurité. La direction coordonne ces temps d'analyse pour transformer les observations en axes de progrès concrets et partagés par tous.

Les résultats de l'évaluation sont analysés par la direction et l'équipe afin d'identifier les points forts et les axes d'amélioration. Ils permettent de définir, le cas échéant, des actions correctives dont la mise en œuvre et l'efficacité font l'objet d'un suivi. Une synthèse peut être communiquée aux familles lorsque cela est pertinent.

Le suivi rigoureux garantit que les engagements pris dans le projet d'établissement se traduisent par des bénéfices tangibles pour le développement des enfants.

Lorsqu'un écart est identifié entre les principes de la charte et nos pratiques, un plan d'action correctif est immédiatement élaboré et intégré au calendrier opérationnel de l'équipe. Chaque action est rattachée à un principe spécifique, comme le renforcement de l'accès à la culture par exemple, pour en faciliter le suivi.

L'efficacité de ces corrections est systématiquement réévaluée lors du cycle suivant pour valider l'impact positif sur la vie quotidienne de l'établissement.

- Enquête annuelle de satisfaction auprès des familles

Afin d'évaluer la qualité de l'accueil proposé au sein de la micro-crèche, un questionnaire de satisfaction anonyme est proposé aux familles.

Il permet de recueillir leur appréciation selon trois niveaux : **Insatisfaisant, Satisfaisant ou Très satisfaisant.**

Les principaux critères évalués concernent notamment l'accueil de l'enfant et de sa famille, le bien-être et l'éveil de l'enfant, la sécurité, la disponibilité, la réactivité et l'amabilité de l'équipe et de la direction, les horaires et jours d'ouverture, l'adéquation du rythme de garde aux besoins des familles, la propreté des locaux ainsi que la qualité de l'infrastructure et de l'environnement.

- Analyse et suivi

Les réponses au questionnaire sont analysées par la direction afin d'identifier les points de satisfaction ainsi que les éventuels axes d'amélioration. Les résultats peuvent être partagés avec l'équipe afin d'échanger sur les pratiques et de déterminer, lorsque cela est nécessaire, les actions correctives ou les ajustements à mettre en œuvre.

Le suivi de ces actions permet d'évaluer leur efficacité et de contribuer à l'amélioration continue de la qualité d'accueil proposée aux enfants et à leurs familles.

VI. Annexes

Charte d'accueil du jeune enfant

Charte nationale d'accueil du jeune enfant

10 grands principes pour grandir en toute confiance

1

Pour grandir sereinement,
**j'ai besoin que l'on m'accueille
quelle que soit ma situation
ou celle de ma famille.**

2

J'avance à mon propre rythme
et je développe toutes mes facultés
en même temps : pour moi, tout
est langage, corps, jeu, expérience.
**J'ai besoin que l'on me parle, de temps
et d'espace** pour jouer librement
et pour exercer mes multiples capacités.

3

Je suis sensible à mon entourage
proche et au monde qui s'offre à moi.
**Je me sens bien accueilli quand
ma famille est bien accueillie,**
car mes parents constituent mon
point d'origine et mon port d'attache.

4

Pour me sentir bien et avoir confiance
en moi, **j'ai besoin de professionnels
qui encouragent avec bienveillance**
mon désir d'apprendre, de me socialiser
et de découvrir.

5

Je développe ma créativité et **j'éveille
mes sens grâce aux expériences
artistiques et culturelles.** Je m'ouvre
au monde par la richesse des échanges
interculturels.

6

Le contact réel avec la nature
est essentiel à mon développement.

7

**Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me
valorise pour mes qualités personnelles,**
en dehors de tout stéréotype. Il en va
de même pour les professionnels
qui m'accompagnent. C'est aussi grâce
à ces femmes et à ces hommes que
je construis mon identité.

8

J'ai besoin d'évoluer dans un
**environnement beau, sain et propice
à mon éveil.**

9

Pour que je sois bien traité, il est
nécessaire que les adultes qui m'entourent
soient bien traités. **Travailler auprès
des tout-petits nécessite des temps pour
réfléchir, se documenter et échanger**
entre collègues comme avec d'autres
intervenants.

10

**J'ai besoin que les personnes qui
prennent soin de moi soient bien
formées** et s'intéressent aux spécificités
de mon très jeune âge et de ma situation
d'enfant qui leur est confié par mon
ou mes parents.

